

## PRIX LITTERAIRE DE L'ADAN

### Règlement

#### Définition :

L'association des auteurs du NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE crée et organise un Prix littéraire biennal dont la première édition se déroulera en 2017.

Sa raison d'être est de promouvoir les auteurs de la région des Hauts-de-France et de mettre en avant l'association qui leur est dédiée.

Périodicité : tous les deux ans.

Deux prix :

- **Prix du roman**
- **Prix du manuscrit**

Conditions communes aux deux prix :

- Remplir au moins une des conditions suivantes :
  - o Résider ou avoir résidé dans la région des Hauts-de-France
  - o Être né dans la région des Hauts-de-France
  - o Que le roman présenté fasse référence à la région des Hauts-de-France
  - o Que le roman présenté soit publié par un éditeur des Hauts-de-France
- Les candidats pourront expédier un exemplaire original à partir du **1<sup>er</sup> octobre 2016**, à l'adresse suivante :

*Jean-François ZIMMERMANN  
Président de l'ADAN  
27 rue Geneviève de Galard  
59700 Marcq-en-Baroeul*

La date limite de remise des ouvrages pour le Prix du roman est fixée au : **31 mai 2017**

La date limite de remise des manuscrits pour le Prix du manuscrit est fixée au : **31 mai 2017**

- Chaque ouvrage devra être accompagné du bulletin de participation, daté et signé.
- Aucun article de presse ou autre présentation visant à valoriser l'ouvrage ou le candidat ne sera pris en considération par le jury.
- Il ne sera présenté qu'un ouvrage ou tapuscrit par candidat.
- L'ouvrage présenté ne devra pas avoir été déjà primé.
- Les traductions et rééditions ne sont pas admises à concourir.
- Les ouvrages devront être présentés en langue française.
- Les ouvrages sous forme numérique ou audio ne sont pas admis à concourir.
- Sont exclus du concours les genres suivants :
  - o Anthologies
  - o Ouvrages jeunesse
  - o Bandes dessinées
  - o Toute œuvre qui n'est pas une œuvre de fiction

- Il n'est pas indispensable d'adhérer à l'ADAN pour participer au concours, mais les nouveaux membres seront bienvenus. Les membres du conseil d'administration et leur entourage immédiat ainsi que les membres du jury souverain ne pourront présenter ni ouvrages, ni manuscrits.
- Seront refusés les textes portant atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la vie privée, ainsi que tous les ouvrages comportant des propos injurieux, diffamatoires, racistes, antisémites, xénophobes, pédophiles, incitateurs à la violence ou à la haine raciale.
- Les 5 candidats nominés, prévenus par courriel, devront expédier chacun un total de 5 ouvrages aux adresses qui seront mentionnées dans le courriel de nomination.
- Il ne peut être présenté de candidature à titre posthume.
- Les ouvrages ou tapuscrits ne seront retournés ni à leur auteur ni à leur éditeur.
- Le fait de participer au concours implique la pleine acceptation du règlement qui le régit ainsi que les décisions du jury de présélection et du jury souverain.
- Un accusé de réception de l'ouvrage adressé en présélection sera adressé au candidat par courriel.
- La présence à la remise des prix de l'auteur primé est obligatoire sauf cas de force majeure. Il se fera dans ce dernier cas représenter par son éditeur. S'il est absent sans justification (cas de force majeure), le prix sera attribué au candidat figurant à la seconde place.
- Il ne pourra y avoir d'ex-æquo.

Conditions requises pour participer au **Prix du roman** :

- L'ouvrage présenté devra avoir été publié à **compte d'éditeur** dans les deux années précédant l'année de remise du prix, soit en ce qui concerne le Prix du Roman 2017 : les ouvrages parus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016.
- Ils devront obligatoirement comporter un N° ISBN.
- Pour participer, les auteurs devront avoir l'accord de leur éditeur.

Conditions requises pour participer au **Prix du manuscrit** :

- L'ouvrage présenté sera à l'état de tapuscrit, relié (pas d'envoi par courriel), format A4, marges 2,5 cm, interligne 1,5, fonte TTR ou Garamond, taille 12).
- L'auteur joindra à son envoi une courte biographie ainsi que le résumé de son roman sur une page maximum.

Jury pour le **Prix du roman** :

La présélection est assurée par les membres du conseil d'administration de l'ADAN qui retiendra 5 nominés. Les 5 nominés bénéficieront d'une mise en avant chez les libraires partenaires.

Le premier prix sera décerné par un jury souverain composé des libraires indépendants de la région Hauts-de-France, partenaires de l'ADAN.

Jury pour le **Prix du manuscrit** :

La présélection est assurée par les membres du conseil d'administration de l'ADAN qui retiendra 5 nominés. Ceux-ci seront prévenus par courriel et devront adresser à l'association des éditeurs leur ouvrage par courriel en format PDF.

Le premier prix sera décerné par un jury souverain composé des éditeurs de la région Hauts-de-France.

Dotation :

**Prix du roman** :

Un chèque de **1 000 euros**

Une mise en avant de l'ouvrage chez les libraires partenaires de l'association des libraires de la région.

Des articles dans la presse régionale.

Un article et une présentation de l'ouvrage dans la revue EULALIE.

Un article et une présentation de l'ouvrage sur le site de l'ADAN et sa page Facebook.

**Prix du manuscrit** :

Une édition à **compte d'éditeur**.

Des articles dans la presse régionale.

Un article et une présentation de l'ouvrage dans la revue EULALIE.

Un article et une présentation de l'ouvrage sur le site de l'ADAN et sa page Facebook.

Une mise en avant de l'ouvrage chez les libraires partenaires de l'association des libraires de la région.

Les deux lauréats s'engagent à citer le Prix du roman ADAN dès lors qu'ils parlent de leurs ouvrages dans les médias (presse, radio, web...).

Les noms des 5 nominés seront connus courant juillet 2017.

La remise des prix aura lieu à la mi-octobre 2017, dans un cadre prestigieux, lors d'une soirée littéraire.

Les partenaires :

Les CRLN Nord-Pas de Calais et Picardie

La revue EULALIE

L'Association des libraires de la région

L'Association des éditeurs de la région

Le Rotary-Club de Lille

## Rétro calendrier

### Prix du Roman de l'ADAN 2017

Mi-novembre 2017	remise des prix Roman et Manuscrit
30 septembre 2017	délibération du jury souverain des libraires et décision.
30 juin 2017	remise des ouvrages nominés au jury souverain des libraires.
31 mai 2017	date ultime de remise des ouvrages et clôture des inscriptions.
1 <sup>er</sup> octobre 2016	ouverture du prix, envoi des ouvrages par les candidats.

### Prix du Manuscrit de l'ADAN 2017

Mi-novembre 2017	remise des prix Roman et Manuscrit
30 septembre 2017	délibération du jury souverain des éditeurs et décision.
30 juin 2017	remise des manuscrits nominés au jury souverain des éditeurs.
31 mai 2017 inscriptions.	date ultime de remise des manuscrits et clôture des inscriptions.
1 <sup>er</sup> octobre 2016	ouverture du prix, envoi des manuscrits par les candidats.

**BULLETIN DE PARTICIPATION AUX PRIX LITTERAIRES 2017 DE L'ADAN**

NOM :

PRENOM :

PSEUDONYME :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

  

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE COURRIEL :

TITRE DE L'OUVRAGE :

EDITEUR<sup>1</sup> :

N°ISBN<sup>2</sup> :

DATE DE PARUTION<sup>3</sup> :

*« Ma participation au prix de l'ADAN entend l'acceptation pleine et entière du règlement le régissant, ainsi que les décisions des jurys qui seront sans appel ».*

DATE

SIGNATURE

---

<sup>1</sup> Concerne le prix du roman

<sup>2</sup> Concerne le prix du roman

<sup>3</sup> Concerne le prix du roman